

1^{re} réunion de l'Alliance des régions de production de véhicules automobiles,
tenue le 17 novembre 2022 à Leipzig

«Déclaration de Leipzig» de l'Alliance des régions de production de véhicules automobiles

Lors de la première réunion politique de l'Alliance des régions de production de véhicules automobiles, qui s'est tenue le 17 novembre 2022 à Leipzig, à l'invitation du ministre-président du Land de Saxe et du Comité européen des régions, les régions participantes sont convenues des futures méthodes de travail de l'Alliance afin de mettre en œuvre les dix chantiers adoptés plus tôt dans l'année, le 30 juin 2022, à l'occasion de la 150^e session plénière du CdR¹.

- a) L'Alliance plaide collectivement pour la création d'un mécanisme européen de soutien à une transition juste et équitable dans les régions abritant une industrie automobile et équipementière afin d'en minimiser les effets pernicioeux sur l'emploi et de renforcer les capacités et les perspectives de reconversion technologique de l'industrie automobile européenne, en préservant sa compétitivité face à la concurrence mondiale en matière de recherche, d'innovation et de stratégie commerciale.
- b) L'Alliance défend des priorités thématiques qui sont définies dans un programme de travail à court et moyen termes et sont susceptibles d'être adaptées en fonction de l'évolution des besoins. Ces priorités thématiques découlent de la «déclaration en dix points» de l'Alliance et se rattacheront également au programme de travail annuel de la Commission, et elles tiendront compte des évolutions écologiques, économiques et technologiques. C'est à la lumière de ces éléments que la région organisatrice de la réunion annuelle de l'Alliance en choisit le thème.
- c) L'Alliance se réunira une fois par an à l'occasion de la «Conférence annuelle de l'Alliance des régions de production de véhicules automobiles», organisée par la région qui exerce la présidence. Le passage de témoin de la présidence à une nouvelle région a lieu lors de cette conférence, conformément aux méthodes de travail convenues par l'Alliance.
- d) L'Alliance coopère étroitement avec les acteurs politiques concernés et l'ensemble de la filière automobile et de l'industrie équipementière qui s'y rattache, ainsi qu'avec les parties prenantes intéressées (industriels, partenaires sociaux, monde de la recherche, etc.). Parmi ces interlocuteurs figurent aussi les institutions européennes et les États membres, ou encore l'Alliance pour les compétences dans l'automobile, qui est un partenaire régional de première importance. L'Alliance est ouverte à toutes les régions intéressées.
- e) Un secrétariat technique sera mis à la disposition de l'Alliance et géré par le Comité européen des régions. En collaboration avec l'intergroupe «Industrie automobile» du CdR, le secrétariat technique encouragera les échanges entre les régions membres et facilitera la tenue de réunions de travail et visioconférences.

¹ <https://cor.europa.eu/fr/engage/Pages/Automotive-Regions-Alliance.aspx>.